

PROCÈS VERBAL
du conseil d'établissement de l'école du Val-Joli
Le 29 septembre 2020 par TEAMS



Présents :

Parents :
Mme Aurélie Dubé,
Mme Carole Beaulieu,
Mme Annie Bouchard
Mme Maude Picard
M. Yann Françonnet

Membres du personnel :
Mme Nancy Royer, personnel enseignant
Mme Stéphanie Gervais, personnel enseignant
Mme Mélanie Chabot, rep. du service garde
Mme Nathalie Voyer, directrice
Mme Annick Caron, directrice adjointe
Mme Sherone Lesage, rep. pers. soutien
Mme Vicky Rioux, personnel enseignant

1. Mot de bienvenue

Mme Voyer souhaite la bienvenue aux parents et membres du personnel et présente les membres qui composent le conseil d'établissement.

2. Adoption de l'ordre du jour

CÉ-2020-2021-01-01

Nous ajoutons au point 12 ; Ligne de communication. L'ordre du jour proposé par Madame Picard est adopté à l'unanimité.

3. Décisions

3.1 Adoption du procès-verbal du 3 juin 2020

CÉ-2020-2021-01-02

Le procès-verbal est proposé par Madame Bouchard. Proposition adoptée à l'unanimité par les membres présents le 3 juin 2020.

4. Élections

CÉ-2020-2021-01-03

a) **Présidence** : Madame Aurélie Dubé

b) **Vice-présidence** : Monsieur Yann Françonnet

c) **Secrétaire** : Madame Annick Caron se propose d'être la secrétaire

d) **Membres de la communauté** : Si vous souhaitez soumettre une candidature, transmettre les coordonnées de la personne à la présidente .

Proposition adoptée à l'unanimité.

5. Proposition du calendrier des réunions

CÉ-2020-2021-01-04

Une formation obligatoire provenant du MEES sera ajoutée au calendrier. La date n'est pas connue pour l'instant. Le calendrier est proposé par Madame Nancy Royer. Proposition adoptée à l'unanimité.

6. Règles de régie interne

CÉ-2020-2021-01-05

Madame Voyer dépose les règles de la régie interne. Il est proposé de changer l'appellation Commission scolaire par Centre de services scolaire et de corriger la coquille à la page 2. Les règles de régie interne sont proposées par Mme Vicky Rioux. Proposition adoptée à l'unanimité.

7. Accréditation CONVIVIO

CÉ-2020-2021-01-06

Mme Voyer présente le programme CONVIVIO et demande aux membres du CÉ de pouvoir poursuivre les démarches afin que l'école obtienne un numéro de membre et ainsi pouvoir bénéficier de ristournes. L'accréditation CONVIVIO est proposée par Mme Vicky Rioux. Proposition adoptée à l'unanimité.

Informations

8. Représentante au comité de parents

Madame Maude Picard est la représentante au comité de parents cette année. Leur première rencontre aura lieu le 6 octobre.

9. Présidence

Madame Dubé n'a aucun point

10. Direction

a) Mandat du CÉ la loi

Madame Voyer nous présente quelques nouveautés concernant le mandat du CÉ.

- Tous les membres du CÉ devront suivre une formation obligatoire en octobre
- Le CÉ adopte le plan de lutte contre l'intimidation
- Obligation de consulter les élèves ou un groupe d'élèves 1 fois/année
- Pouvoir d'initiative sur des sujets qui touchent directement l'école

b) Dénonciation du conflit d'intérêts

Un document nous a été remis à ce sujet.

c) Budget du CÉ

Madame Voyer nous informe concernant le budget du conseil d'établissement. Un montant de 855 \$ par année nous est alloué. Avec le surplus des années précédentes et le budget dédié de cette année, le CÉ dispose de 4029\$.

d) Sorties éducatives

Madame Voyer nous mentionne qu'en raison de la situation actuelle- COVID, il n'est pas recommandé d'organiser des sorties éducatives. Par contre, des démarches sont entreprises par certains enseignants afin d'organiser des activités qui se dérouleront à l'école.

e) Liste des membres du conseil d'établissement

Une feuille avec les coordonnées des membres sera remise aux membres du CÉ.

f) COVID

Mme Voyer fait le point sur la situation actuelle. Plus de 40 élèves ont été testés, mais aucun cas positif n'a été déclaré. Le port du masque de procédure et les protections oculaires sont obligatoires pour tous les membres du personnel dans les lieux communs fréquentés. Présentement, toute l'équipe-école est en préparation intensive en cas de confinement.

11. Service de garde

Madame Chabot nous informe que le service de garde accueille 335 enfants réguliers et 95 élèves sporadiques. L'équipe est formée de 21 éducateurs, une classe principale et une technicienne. Dû au manque de personnel et au respect des ratios, présentement 15 élèves sont en attente d'une place.

12. Ligne de communication

Mme Voyer nous présente un document de travail élaborant un plan de communication entre les parents, l'école et le service de garde. Des commentaires sont émis et des modifications seront apportées.

13. Levée de l'assemblée

CE-2020-2021-01-07

Levée de l'assemblée à 20h40.

Proposition adoptée à l'unanimité

Annick Caron, secrétaire de la réunion

Aurélie Dubé, présidente

Nathalie Voyer, Directrice